GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

MODE D'EMPLOI DES QUALIFICATIONS OLYMPIQUES POUR RIO 2016

AUX JEUX OLYMPIQUES DE RIO

COMPÉTITIONS FEMININES	98 gymnastes dont 12 équipes de 5 gymnastes
COMPÉTITIONS MASCULINES	98 gymnastes dont 12 équipes de 5 gymnastes
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	196 gymnastes

Age minimal : 16 ans pour les compétitions féminines et 18 ans pour les compétitions masculines avant la fin de l'année civile 2016.

Quota maximum par pays : 5 F / 5 M.

Deux compétitions sont qualificatives pour les Jeux : les Championnats du monde 2015 à Glasgow (GBR) et les Epreuves-tests préolympiques à Rio (16-24 avril 2016). Le système de qualifications olympiques se base sur les résultats de ces deux compétitions, mais prend aussi en compte :

- la priorité donnée au Brésil en tant que pays hôte des Jeux, qui a le droit ainsi à deux gymnastes au minimum (1 H et 1 F)
- le principe d'universalité (l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et l'Europe doivent être ainsi représentées par au moins deux gymnastes H/F, et l'Océanie au moins 1 H/F)
- une place sur invitation (1H/1F) de la commission tripartite olympique.

CHAMPIONNATS DU MONDE DE GLASGOW

A l'issue des qualifications (CI), les 8 meilleures équipes masculines et les 8 meilleures équipes féminines décrochent un quota de cinq places aux Jeux olympiques pour leur pays. Ces places ne sont pas nominatives.

Les médaillés des finales par engins (CIII) sont qualifiés pour les Jeux. En revanche, si leurs pays décrochent un quota olympique par équipe, leurs places individuelles sont remises en jeu lors des Epreuves-tests à Rio.

A la fin des Mondiaux sont déjà ainsi attribuées entre 40 et 52 places F

entre 40 places et 58 places M.

Les gymnastes individuels et les équipes qui ne se sont pas qualifiés directement pour les Jeux olympiques ont une seconde chance de le faire lors des Epreuves-tests préolympiques à Rio en avril.

Cette deuxième manche qualificative est réservée :

- aux équipes s'étant classées entre la 9^{e} et la 16^{e} place (H/F) aux Mondiaux.
- à 80 gymnastes individuels : 40 F/40H. Les nations classées entre la 17^{e} et la 24^{e} place de la première épreuve (CI) des Mondiaux ont la possibilité d'aligner 2 gymnastes (2H/2F). Les nations restantes, selon l'ordre du classement individuel du même concours CI, ont le droit de

présenter un seul gymnaste (1H/1F). Le Brésil, en tant que pays hôte, a priorité si jusqu'alors aucun de ses représentants ne s'est qualifié.

A noter que les médaillés d'or des Mondiaux 2015 et deux représentants des pays déjà qualifiés par équipes peuvent prendre part à ces Epreuves-tests mais leurs résultats ne sont pas pris en compte dans le système de qualifications.

EPREUVES TESTS PREOLYMPIQUES DE RIO

Les 4 premières nations au classement du concours CI féminin et les 4 premières au classement masculin décrochent un quota de 5 places pour les Jeux olympiques.

En individuels, les gymnastes arrivant en tête du classement du concours CI dans la limite des places disponibles (18 H/24 F au minimum) et avec un maximum de 1 gymnaste (H/F) par nation sont qualifiés pour les Jeux olympiques.

Le nombre de places en jeu tient compte aussi de la priorité donnée au Brésil en tant que pays hôte, à la représentation continentale et à la place sur invitation de la commission tripartite.

INVITATION

La commission tripartite, composée du Comité international olympique (CIO), de l'Association des comités olympiques nationaux (ACNO) et de l'Association des fédérations internationales de sports olympiques d'été (ASOIF), peut délivrer une invitation à une et un gymnaste choisis sur des critères spécifiques.

GLOSSAIRE

CI : concours de qualification par équipes et individuels

CII : finale du concours multiple

CIII : finales par engins

CIV : finale par équipes